



unesco

Patrimoine culturel
immatériel

LHE

LHE/26/Chairs/1 Rev.
Paris, le 18 juin 2026
Original : English

**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**RÉUNION DE COORDINATION DES CHAIRES UNESCO ET RÉSEAUX UNITWIN ACTIFS
DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

19 juin 2026

Siège de l'UNESCO, Paris (Salle VI) et en ligne

Note conceptuelle et ordre du jour

Contexte

1. Le Programme UNITWIN/Chaires UNESCO est le réseau de coopération interuniversitaire de l'UNESCO, qui rassemble l'expertise des établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de contribuer à relever les défis complexes auxquels le monde est aujourd'hui confronté. Créé en 1992, il promeut des approches intégrées de la recherche, de la formation et des activités académiques dans des domaines variés, en renforçant les réseaux universitaires, en consolidant les capacités institutionnelles et en facilitant l'échange international de connaissances et d'expertise, conformément au mandat de l'UNESCO. Aujourd'hui, le Programme compte plus de 1 000 Chaires et Réseaux à travers le monde, dont une vingtaine sont consacrés à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Grâce à son approche interdisciplinaire, le Programme articule les domaines de compétence fondamentaux de l'UNESCO – éducation, culture, sciences naturelles et sociales, communication et information – afin de produire des connaissances, des analyses stratégiques et des solutions innovantes contribuant à des avenir plus justes, inclusifs et durables.
2. Les Chaires UNESCO et les Réseaux UNITWIN jouent un rôle important dans la sauvegarde du patrimoine vivant. Ils soutiennent la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en produisant des connaissances, en développant des approches innovantes au service de la sauvegarde fondée sur les communautés et en explorant les liens entre le patrimoine culturel immatériel et des thématiques telles que l'éducation, le changement climatique et l'intelligence artificielle. Parallèlement, ils contribuent à la formation de la prochaine génération d'administrateurs, de décideurs et de professionnels du patrimoine, contribuant ainsi à assurer la continuité et l'efficacité des efforts de sauvegarde. À travers ces activités, ils permettent de traduire la collaboration académique en un soutien concret aux communautés et aux décideurs qui œuvrent à la vitalité et à la transmission du patrimoine vivant.
3. Une [page web dédiée](#) sur site de la Convention de 2003 présente les Chaires et Réseaux actifs dans le domaine du patrimoine culturel immatériel. Reconnaissant que les Chaires UNESCO dédiées à ce domaine étaient inégalement réparties – et notamment absentes en Afrique et dans les États arabes à l'époque, une [cartographie régionale](#) a été menée entre 2016 et 2020 avec la participation de 66 universités engagées dans le patrimoine vivant, afin d'explorer dans quelle mesure le patrimoine vivant est reflété dans les programmes d'enseignement supérieur à l'échelle mondiale. Les titulaires de Chaires ont également pris des initiatives pour organiser des réunions de coordination des Chaires en 2017 et 2018. Plus récemment, un forum des Chaires et Réseaux UNESCO s'est tenu en marge de la vingtième session du Comité intergouvernemental en 2025, offrant une plateforme d'échange et de dialogue.
4. Les Chaires et Réseaux UNESCO sont appelés à jouer un rôle important dans le soutien à la mise en œuvre de la Convention de 2003, et ce au sein de l'écosystème plus large des acteurs impliqués dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, notamment les États parties, les communautés, les ONG et les autres parties prenantes. Un cadre de collaboration plus structuré entre elles pourrait toutefois contribuer à consolider les efforts existants et à améliorer la visibilité des activités. Plus encore, le renforcement de ces interactions favoriserait un meilleur alignement des programmes universitaires avec les évolutions et les priorités de la mise en œuvre de la Convention de 2003, et faciliterait l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, l'enrichissement de leurs programmes, ainsi que l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans l'enseignement et la recherche.
5. Une réunion de coordination est donc convoquée avec les Chaires et Réseaux UNITWIN engagés dans le patrimoine vivant. Elle réunit les titulaires de Chaires, les coordinateurs de réseaux, ainsi que leurs collègues et étudiants, dans l'esprit d'une ambition plus large visant à élargir la participation, à combler les écarts géographiques et à ouvrir davantage l'espace de la Convention à celles et ceux engagés dans la formation, la recherche et l'innovation. Ensemble, les participants réfléchiront aux moyens les plus efficaces de renforcer la collaboration et d'accroître le rôle et la visibilité des universités dans le cadre de la Convention de 2003.
6. Une enquête a été diffusée en mai 2026 afin de recueillir des informations pertinentes sur la composition, les programmes et les activités des Chaires et Réseaux UNITWIN. Les principaux résultats de l'enquête seront partagés lors de la réunion.

Ordre du jour et programme

Vendredi, 19 juin 2026	
14h30	Enregistrement des participants Test de connexion
15h00 – 15h15	Point 1 : Ouverture <ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue de M. Nayef Al-Fayez, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la culture • Présentation des participants • Objectifs de la réunion et ordre du jour
15h15 – 15h40	Point 2 : État du partenariat avec et entre les Chaires et Réseaux UNITWIN Présentation par le Secrétariat : <ul style="list-style-type: none"> • Panorama des Chaires et Réseaux UNITWIN actifs dans le domaine du patrimoine culturel immatériel • Collaboration actuelle
15h40 – 16h00	Pause
16h00 – 17h20	Point 3 : Renforcement du partenariat avec et entre les Chaires et Réseaux UNITWIN - Renforcer la coordination, la visibilité et l'impact dans le cadre de la Convention de 2003 Trois dialogues thématiques, chacun ouvert par une brève réflexion de titulaires de Chaires. <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordination et visibilité au sein de l'écosystème de la Convention <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quels mécanismes pratiques pourraient renforcer la coordination régulière et les échanges entre le Secrétariat et les Chaires UNESCO et Réseaux UNITWIN travaillant sur le patrimoine vivant, tout en améliorant leur visibilité ?</i> 2. Connaissances, innovation et renforcement des capacités <ul style="list-style-type: none"> • <i>Comment les Chaires et les Réseaux peuvent-ils contribuer de manière plus stratégique à la production de connaissances, à l'innovation et au renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine vivant ?</i> 3. Coopération durable et équilibrée entre les régions <ul style="list-style-type: none"> • <i>Que faut-il pour favoriser une coopération plus équilibrée, inclusive et durable entre les régions au sein du réseau des Chaires et Réseaux UNITWIN ?</i>
17h20 – 17h30	Synthèse et clôture